

Le compagnonnage

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ourné, aperçut en effet les fantômes; mais comme il savait ce que c'était, et voyant la frayeur de son passager, il se mit à rire et lui raconta que ce qu'il prenait pour des revenants n'était autre chose que des arbres très élégants, à feuillage blanc, et il ajouta qu'ayant eu plusieurs fois occasion de passer par là en plein jour, il s'était assuré de ce qu'il avançait.

Le lendemain notre voyageur partait pour l'Italie, sans avoir eu le temps de retourner de jour pour voir les arbres en question, et n'ayant d'autre moyen ou d'autres caractères pour les désigner que de rappeler l'impression que leur apparition nocturne avait produite sur lui.

Tout naturellement, aucune des personnes auxquelles il demanda de ces arbres, en leur racontant son histoire, ne put lui en dire le nom; quelques-unes même en rirent et crurent à une mystification.

Les choses en étaient là, lorsque ce même voyageur, se trouvant à Paris l'été dernier, fut engagé par quelques amis à aller, à l'issue d'un dîner qui s'était prolongé assez avant dans la soirée, faire une promenade en voiture au bois de Boulogne.

Arrivés sur le bord du lac, nos amis descendent de voiture, se font passer en bateau dans l'île, et, après s'être rafraîchis à la Brasserie-Chalet, ils remontent en bateau et se font promener sur le lac. Il y avait à peine quelques minutes qu'ils voguaient, devisant joyeusement de choses et d'autres, lorsque notre voyageur pâlit tout à coup, se lève, et étendant la main vers un des points du bois, s'écrie : voyez... là!... là!... Il n'en put dire davantage.

Un groupe de fantômes, semblables à ceux du bord du lac de Genève, venait de lui apparaître tout à coup, à quelques brasses du point où se trouvait le bateau; et comme là-bas ces spectres semblaient se livrer, sur une pelouse abrupte bordant le lac, à une sarabande qui le remplissait de frayeur.

Enfin il put parler, montrer à ses amis l'objet de son effroi, et le batelier d'éclater de rire, en disant, comme celui du lac de Genève, que les fantômes n'était autres que des arbres à feuillage blanc. Cette fois la vérification du fait était facile : la barque fut dirigée sur les revenants, qui devinrent de plus en plus immobiles à mesure qu'on se rapprochait d'eux; enfin, on n'en était plus qu'à quelques pas. Il n'y eut bientôt plus à en douter : les fantômes s'étaient immobilisés et métamorphosés en arbres charmants, paraissant entièrement blancs. Mettre pied à terre, cueillir un rameau feuillé de ces arbres, fut l'affaire d'un instant. Le lendemain notre voyageur arrivait chez moi tout joyeux, et, d'un air triomphant, il me dit : Je les ai enfin attrapés, touchés, ces fantômes, et je vous apporte un lambeau de leur vêtement. Il ouvrit son portefeuille!...

Savez-vous, lecteurs, ce qu'est l'arbre fantôme?

C'est l'Erable negundo (*Negundo fraxinifolium*), à feuilles panachées. Le lendemain soir, je courus au bois de Boulogne vérifier le fait à l'endroit indiqué. Eh bien! là, franchement et entre nous, au clair de la lune et à distance, l'illusion est parfaitement possible!

(Revue horticole.)

Le 7 décembre a eu lieu à Londres l'expertise d'échantillons de viande venant de la République Argentine. La préparation avait été effectuée par l'immersion dans une solution de bisulfite de chaux, suivant le procédé de MM. Medlock et Bailey, qui dirigent une fabrique de produits chimiques à Wolverhampton; puis, le 10 août dernier, en présence du consul de la Grande-Bretagne, la viande avait été enfermée dans une caisse, qui fut scellée et apportée dans un bâtiment à vapeur récemment arrivé. Elle avait donc été gardée pendant quatre mois et avait eu à subir le passage de la Ligne. Malgré cette épreuve, on l'a trouvée parfaitement fraîche et pouvant soutenir la comparaison avec le bon bœuf ordinaire du pays, non-seulement par ses qualités intrinsèques, mais encore par son aspect; on n'a pu y reconnaître la moindre odeur décelant un agent chimique ou autre ingrédient artificiel.

Le problème de transporter au loin des quantités illimitées de denrées animales doit dès lors être considéré comme résolu, la méthode étant à la fois simple, peu coûteuse et susceptible d'être appliquée en toutes circonstances.

Le compagnonnage.

I

Les membres de cette association, obligés de parcourir incessamment le pays pour se procurer de l'ouvrage sur un point quand ils en manquaient sur un autre, apportèrent, au moyen-âge, dans leur organisation, des modifications essentielles. Exposés à être dévalisés sur les routes par les brigands de toute espèce, nobles et roturiers, qui les infestaient alors, ils imaginèrent de choisir, dans chaque ville importante, un agent, ordinairement aubergiste, qu'ils désignaient sous le titre de *mère*, et qui avait mission de recevoir, à leur arrivée, les compagnons voyageurs, de les loger, de les nourrir, de pourvoir, en un mot, à tous leurs besoins, sous la responsabilité de la portion de la société demeurant dans la ville, laquelle leur procurait du travail, s'il était possible, ou les dirigeait sur une autre localité, où ils recevaient le même accueil. Ce qui n'avait été, dans le principe, qu'une mesure de prévoyance, devint plus tard, pour les divers ordres de compagnons, un moyen de se perfectionner dans leurs métiers. La facilité qu'ils avaient de voyager sans frais les porta à changer fréquemment de résidence, afin de connaître les procédés particuliers employés dans chaque ville et d'y porter à leur tour ceux dont ils faisaient personnellement usage.

C'est en Allemagne qu'on trouve les traces les plus anciennes de cette nouvelle organisation du compagnonnage. On en aperçoit également des vestiges en France à une époque très reculée.

Des arrêts des cours et des tribunaux de différentes villes, s'appuyant du mystère dont s'entouraient les sociétés des compagnons, sévirent contre leurs assemblées et les interdirent sous les peines les plus sévères. Le clergé aussi s'inquiéta de ce qui se passait dans le secret de ces réunions : les cordonniers et les tailleurs de pierre ayant été dénoncés, en 1645, à l'officialité de Paris, comme se livrant à des pratiques impies, la faculté de théologie défendit, sans plus ample informé, « les assemblées perniciosieuses de compagnons, » sous peine d'excommunication majeure.

Pour échapper aux poursuites de l'archevêque de Paris, ces agrégations se réunirent dans l'enceinte du Temple,

qui jouissait d'une sorte de droit d'asile; mais là encore elles éprouvèrent de l'opposition, et une sentence du bailli de cette juridiction les en chassa le 11 septembre 1651.

La même année, un écrit anonyme dévoila les cérémonies secrètes qui accompagnaient l'initiation des compagnons selliers. La nature de ces pratiques scandalisa au plus haut point le clergé. Les confesseurs eurent ordre d'engager leurs pénitents de tous les ordres du compagnonnage à faire un aveu public de leurs mystères et à renoncer aux formules sacrilèges qui s'y trouvaient mêlées. Plusieurs évêques publièrent des mandements à ce sujet et tonnèrent contre le compagnonnage.

Il y eut de la part de quelques-uns des compagnons de divers métiers des déclarations écrites, où était détaillé tout ce qui se passait pendant les réceptions. Ces actes individuels provoquèrent une solennelle abjuration du corps entier des compagnons cordonniers, qui s'engagèrent à n'user plus jamais à l'avenir de cérémonies semblables. Cet exemple fut suivi par les selliers, les chapeliers et les tailleurs, et par une partie des charbonniers. Les autres corps de métier refusèrent de se joindre à ceux-ci, qu'ils accusaient d'apostasie, et ils continuèrent de pratiquer leurs mystères, comme par le passé, tant à Paris que dans le reste de la France.

Les cérémonies du compagnonnage qui furent révélées alors, accusent une origine fort ancienne et dérivent incontestablement des initiations de l'antiquité. On y retrouve les purifications imposées au récipiendaire, le mythe funéraire, les symboles et le langage énigmatique qui caractérisent ces mystérieuses solennités.

Les compagnons *charbonniers* se réunissaient dans une forêt. Ils se donnaient le titre de *bons-cousins*, et le récipiendaire était appelé *guépier*. Avant de procéder à la réception on étendait sur la terre une nappe blanche sur laquelle on plaçait une salière pleine de sel, un verre d'eau, un cierge et une croix. La nappe représentait un linceul, le sel les trois vertus théologiques; le cierge les flambeaux qu'on allumera à notre mort, etc., etc.

L'aspirant prosterné, les mains étendues sur l'eau et sur le sel, jurait de garder le secret des compagnons. Puis, soumis à diverses épreuves, il recevait la communication des signes et mots mystérieux.

Ce compagnonnage existe encore dans une grande partie de l'Europe et compte de nombreux initiés dans la Forêt-Noire, les forêts des Alpes et du Jura. Les charbonniers n'admettent pas seulement parmi eux des hommes exerçant leur profession; ils agrègent également des personnes de toutes les classes.

Les *selliers* et les *cordonniers* procédaient à leurs réceptions dans un local composé de deux chambres; dans l'une l'aspirant jurait de garder le secret, et dans l'autre il était initié. Au fond était une chapelle; sur l'autel un crucifix, des cierges, un missel et tout ce qui est nécessaire au service divin. Le compagnon qui présidait disait la messe, en y mêlant quelques formules particulières.

Les cérémonies de réception des *chapeliers* avaient beaucoup d'analogie avec ce qui se passait dans les mystères de l'antiquité. On dressait une table sur laquelle il y avait une croix, une couronne d'épines, une branche de palmier et tous les instruments de la passion du Christ. Le récipiendaire, qui représentait Jésus, subissait les épreuves auxquelles le fils de l'homme fut soumis pendant son passage sur la terre.

La réception des *tailleurs* se faisait à peu près comme celle des chapeliers.

La publicité donnée à ces pratiques secrètes, les poursuites qu'elles motivèrent, déterminèrent plusieurs compagnons à les abandonner et même à se dissoudre. Quelques-uns se firent admettre dans une des diverses familles des compagnons du bâtiment. — Ces derniers compagnonnages ont conservé jusqu'à présent leurs formulaires de réception originaire. Ils forment trois catégories distinctes: les *enfants de Salomon*, les *enfants de maître Jacques* et les *enfants du père Soubise*.

La place dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de donner les légendes qui servent de base à ces différentes fractions.

En général, les mystères du compagnonnage sont divisés en plusieurs grades. Par exemple, parmi les menuisiers du devoir des enfants de Salomon, on compte les *compagnons reçus*, les *compagnons finis* et les *compagnons initiés*. Pour se faire recevoir, il faut qu'un sujet ait achevé son apprentissage, et qu'il ait produit ce qu'on appelle son *chef-d'œuvre*. Après un certain temps de noviciat, il subit les épreuves physiques et morales, prête le serment, reçoit l'accolade et les connaissances particulières à son grade. Il porte en outre certains attributs qui lui servent encore à prouver sa qualité: ce sont une canne d'une longueur particulière, des rubans à son chapeau ou à sa boutonnière, des boucles d'oreille, etc., etc.

Les fêtes du compagnonnage ont lieu à divers époques. Les tailleurs de pierre chôment l'Assomption; les serruriers, Saint-Pierre; les charpentiers, Saint-Joseph; les menuisiers, Sainte Anne.

Après sa réception, le compagnon se dispose à faire son *tour de France*. Un des membres de la société nommé le *rouleur* s'informe chez le maître s'il n'a aucune plainte à faire contre le compagnon, et si la réponse est négative, tous les membres de la société font au partant la *conduite en règle*. Le rouleur marche en tête, à côté de lui, portant sur son épaule le sac de voyage suspendu à l'extrémité d'une longue canne. Le reste des compagnons tenant aussi des cannes ornées de rubans suivent à quelque distance. Tous sont munis de bouteilles et de verres et chantent la chanson du départ. Au moment où il faut se séparer ont lieu des démonstrations variant dans chaque compagnonnage, mais qui sont toujours suivies d'embrassades et de libations. Le signal du départ est ensuite donné et le voyageur s'éloigne seul. S'il aperçoit au loin un autre compagnon qui vient à sa rencontre, il le *tope*, c'est-à-dire entame avec lui un dialogue de ce genre: « Tope pays! Quelle vocation? — Forgeron. Et vous pays? — Serrurier. — Compagnon? — Oui, pays. Et vous? — Compagnon aussi. » Ils se demandent ensuite à quel devoir ils appartiennent. S'ils sont de la même société, ils boivent à la même gourde; s'ils sont d'un devoir opposé, ils s'injurient souvent et finissent par se battre. Car les différentes familles du compagnonnage ont été longtemps dans un état permanent d'hostilité. Mais ces collisions deviennent de jour en jour plus rares et toutes les branches du compagnonnage tendent à se confondre en une seule pour mettre en commun les ressources de l'association et les avantages du dévouement fraternel.

(La suite au prochain numéro.)

On mot dé soulon.

L'étâi lo lindéman dâu boun-an. Trauvo on hommo cutsi din la nâi.

— Coumin paudé-vo restâ inqué pai la fraî que fâ, mon pouro Daniét?

— Pardié, que mé répond, se ne m'étâi pâ force de lài restâ, ia grand tin que saré via.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

AU MAGASIN MONNET

Place Saint-Laurent,

DÉPOT

Des véritables **pastilles de ministres**

préparées

PAR FRÉD. ROUX, PHARMACIEN,

à Nyon,

successeur de STRECKER.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.